

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.
Réclames. 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAPLITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.
SAUMUR :
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 9

Poste :
Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10
Chez tous les Libraires :
A SAUMUR,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAPLITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance. Paraissant tous les jours, le dimanche excepté. Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
29 Octobre 1878.
Elections Sénatoriales de Maine-et-Loire.
CANDIDATS du COMITÉ CONSERVATEUR
Général Marquis D'ANDIGNÉ,
Achille JOUBERT,
Baron LE GUAY,
Sénateurs sortants.

Chronique générale.
SÉNAT. — Hier lundi, 28 octobre, la séance a été ouverte à 2 h. 35, sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier. L'ordre du jour appelle le tirage au sort des bureaux. Il est procédé à cette opération. M. le président rappelle les pertes douloureuses faites par le Sénat dans l'intervalle de la session. Il dit que M. le général Charrette est mort des fatigues que lui ont causées ses travaux de législation militaire. Il rend hommage à l'esprit libéral de M. Pernet, à l'intégrité et au courage civil de M. Renouard, aux qualités de marin et de législateur de M. Vandier, à la courtoisie de M. de Kergariou. Il fait ensuite l'éloge de M. Dupanloup qui fut la gloire de l'épiscopat français et honora le Sénat, qui aimait la liberté comme Lacordaire et Montalembert, et qui joignait à l'amour de Dieu l'amour de la patrie. Le Sénat, consulté par M. le président sur la fixation de son ordre du jour, décide qu'il se réunira jeudi prochain en séance publique, à 3 heures, pour la nomination d'un secrétaire, en remplacement de M. Vandier. La séance est levée à 3 heures.
CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — La séance d'hier a été ouverte à 3 h. 3/4, sous la présidence de M. Jules Grévy.

M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, dépose l'état des congrégations religieuses, au grand contentement des gauches. M. Camille Sée dépose une proposition de loi relative à l'enseignement secondaire des jeunes filles. Le gouvernement accepte une proposition de secours pour les inondés de Largentière. M. de Gasté dépose une proposition de loi relative aux pensions des officiers assimilés et fonctionnaires de l'armée de mer, une proposition de loi portant modification de la loi de 1853 relative aux pensions civiles, et une proposition de loi tendant à établir une incompatibilité entre les fonctions de maire, de conseiller général avec celles de sénateur et de député. M. le président communique à la Chambre une lettre de M. Sadi-Carnot, sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics, donnant sa démission de secrétaire de la Chambre. Il est procédé au tirage au sort des bureaux. M. le président dit que M. Alfred Leroux demande le renvoi de la vérification de son élection au 4 novembre. Ce renvoi est ordonné. M. le président indique l'ordre du jour de la prochaine séance, qui commencerait par la discussion sur l'élection de M. Paul-Grahier de Cassagnac. La Chambre décide que la prochaine séance sera renvoyée à lundi 4 novembre. La séance est levée à 3 h. 25.
Les résultats des élections des députés sénatoriaux connus au ministère de l'intérieur sont des plus incomplets et très-confus, au point que l'on connaît à peine, sur des indications encore vagues, les nominations de 14 départements, dans lesquels les républicains n'auraient eu qu'une très-faible victoire, puisque, dans deux seulement, on se dit assuré de remplacer les 5 sénateurs sortants. Nous avons voulu savoir si, au comité ré-

publicain, on avait des renseignements plus sûrs. Quoique les chiffres qui lui sont parvenus soient également des plus incomplets, on nous a affirmé qu'on était assuré de la majorité républicaine, contre 17 sénateurs de droite. Au comité conservateur, au contraire, des renseignements reçus, il résulterait que 10 sénateurs sortants seulement seraient menacés, mais que, dans 2 départements, 2 sénateurs républicains sortants auraient eu la minorité. (Tablettes.)
Il paraît que le discours du Maréchal n'a point produit à l'étranger tout l'effet qu'on en attendait peut-être, ce qui résulte du moins des communications d'un diplomate étranger.
On croit savoir de source certaine que le prince de Bismark a manifesté un vif mécontentement en apprenant la suspension en France des jugements rendus contre les contumax de la Commune. Cette mesure, coïncidant avec la première application en Allemagne de la nouvelle loi contre les socialistes, a paru suspecte à M. le chancelier.
Il va être décerné un grand honneur à M. de Marcère et que personne ne lui contestera : Dans une réunion des réfugiés politiques tenue à Berne, le 24 courant, une adresse de remerciements a été votée à M. de Marcère pour la mesure libératrice qu'il vient de prendre au sujet des contumax de la Commune.
Si nous en croyons deux ou trois journaux qui nous fournissent quelques détails sur la dernière séance de la commission d'enquête électorale, on a l'intention de faire beaucoup de bruit autour du scrutin de Pontivy et du nom qui en est sorti. Ce n'est peut-être pas tant la personne de l'honorable M. de Mun

que l'on poursuit que le clergé que l'on prétend dénoncer à la haine publique. Un débat solennel viendra bientôt faire justice du travail de la commission. Mais qu'importe ? C'est M. Allain-Targé qui est rapporteur sur l'élection de M. de Mun. Ainsi qu'on devait s'y attendre, M. Allain-Targé conclut à l'invalidation.
S. Em. le cardinal archevêque de Paris vient d'adresser au clergé de son diocèse une lettre ordonnant la célébration d'un service pour le repos de l'âme de M. Dupanloup. Le cardinal Guibert rappelle au clergé de Paris qu'il est uni « au deuil commun de l'Eglise de France, auquel le Souverain-Pontife a daigné s'associer en termes si touchants ; » puis il fait un remarquable portrait de l'illustre et regretté défunt. Nous en extrayons les lignes suivantes :
« Nous avons vu ses dernières années remplies de nouveaux combats, qui furent plus d'une fois, grâce à Dieu, de glorieuses victoires. La jeunesse catholique se souviendra qu'elle lui doit, avec la liberté de l'enseignement supérieur, l'inappréciable bienfait de pouvoir se livrer à la noble ambition de la science sans exposer le trésor encore plus précieux de sa foi. L'armée lui saura gré d'avoir défendu le droit du soldat de garder sous les drapeaux le souci de son âme et la pratique des devoirs que la religion impose. Hier encore, sa voix brisée par la fatigue épargnait à la religion et à la France la honte d'une indigne apotheose. »
« Ainsi il a lutté jusqu'à la fin. La mort ne l'a pas surpris, car il tenait son âme prête pour la visite de Dieu ; elle l'a frappé dans l'activité du labeur et dans le doux recueillement de la prière. »
LA QUESTION DES ÉCOLES CONGRÉGANISTES DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT.
On se rappelle les persécutions exercées contre les écoles congréganistes dans plu-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.
LA
PUPILLE DE SALOMON
PAR
Mlle MARTHE LACHÈSE
(CAMILLE DE GÉRANS)
(Suite.)
Christine porta instinctivement la main vers le billet. Alice l'arrêta.
— Il a perdu son père ? dit la jeune fille.
— Non.
— Il est ruiné ?
— Si ce n'était que cela !
— Ah ! laissez-moi lire, dit Christine, vous me faites souffrir cent fois plus. Quel que soit le malheur qui atteint aujourd'hui Walter, je dois le partager avec lui.
— Vous le partagerez, soyez-en sûre, gémit

Alice, n'osant lui refuser plus longtemps le fatal billet.
Christine l'ouvrit. A mesure qu'elle lisait, une pâleur mortelle se répandait sur son visage, tout son être semblait se raidir. Enfin elle ferma les yeux et laissa ses mains retomber.
— Christine ! ma Christine ! dit Alice en la saisissant dans ses bras et l'attirant dans un fauteuil. La jeune fille s'assit, toujours silencieuse. Mme Montferrier déboucha un flacon d'essences et voulut l'approcher du visage de Mlle de Kemper. Celle-ci la repoussa de la main.
— Non, murmura-t-elle, laissez-moi. Elle ferma les yeux de nouveau : on aurait dit une statue de marbre si, de temps en temps, ses lèvres ne s'étaient agitées faiblement. Alice comprit qu'elle priait, et, sanglotant, se jeta à genoux auprès d'elle.
Enfin, Christine poussa un long soupir, puis, lentement, ôta de son doigt l'anneau de lord Clayton. Elle le regarda un instant. Oh ! petit anneau, grand symbole ! gage éloquent ! résumé de solennelles promesses ! Qu'avec vous disparaissent les rêves d'un bonheur à jamais évanoui !...
Christine le tendit à Alice.
— C'est un adieu, dit-elle. Désormais, nous devons être étrangers l'un à l'autre. Il ne peut rester entre nous que ces liens qui ne se brisent pas, une même foi et une même espérance.

Alice prit l'anneau et s'inclina. Elle avait cru jusqu'à ce jour connaître parfaitement Christine, et, tout à coup, elle la sentait grandir encore devant ses yeux.
— Que dirai-je à Walter ? demanda-t-elle.
— Qu'il se garde de se plaindre. La vie est courte.
— Ne voulez-vous donc pas le revoir ?
— A quoi bon ? Nous avons également besoin de conserver notre courage.
— Il ne vous oubliera jamais, répète-t-il.
— Je le crois, dit Christine avec simplicité. Je juge son cœur d'après le mien. Elle soupira : « Tout est fini, » et, laissant alors sa tête s'appuyer contre celle d'Alice toujours agnouillée, elle pleura...
Quelques heures après, suivie de Mme Montferrier qui ne voulait pas la laisser seule, elle franchissait le seuil de sa demeure.
— Adieu, dit-elle, à bientôt.
Puis, levant les yeux vers la fenêtre où se dessinait à travers les rideaux de tulle la longue silhouette du vieil ami :
— Ah ! combien suis-je heureuse, ajouta-t-elle, de ne point lui avoir fait connaître encore le changement de vie qui semblait se préparer pour moi ! Je craignais qu'il ne pût supporter l'excès de la joie : que serait-ce donc s'il lui fallait maintenant sentir le poids d'une telle amertume !

Alice la quitta enfin. Le soir venu, elle se fit excuser de ne pas paraître à une réunion où elle était attendue, déclarant qu'elle se trouvait souffrante.
— J'en suis fâché, ma chère, dit M. Montferrier, mais je ne vous tiendrai pas compagnie. Devant cette issue de vos négociations, la seule raisonnable, à parler franchement, je ne me sens pas disposé à me renfermer comme vous dans des lamentations...
— Léopold ! pouvez-vous parler ainsi ! Avez-vous vu Walter ?
— Oui, je l'ai vu.
— Que lui avez-vous dit ?
— Ma foi, cela m'a échappé. Je lui ai dit : « Je suis au désespoir, mon cher, que vous vous soyez préparé des désagréments de ce genre. » Il m'a regardé et ne m'a rien répondu.
— Je le crois bien. Et c'est tout ?
Il haussa les épaules.
— A quoi bon vous répéter le reste ? Vous êtes assez exaltée déjà.
— Léopold ! je vous en supplie.
— Eh bien, il a dit : « Mon père est libre de commander, et, jusqu'à ma dernière heure, je respecterai sa volonté. Moi, je suis libre de garder mon amour à Christine et nulle autre femme qu'elle ne le possèdera jamais ici-bas. » Je n'ai pas voulu le contrarier, je me suis borné à lui dire que, dans

La Pupille de Salomon, en vente à Saumur, chez DÉZÉ, Libraire, rue Saint-Jean, et chez MILON, Libraire, rue d'Orléans. — Prix : 3 francs.

sieurs de nos départements et les expulsions violentes qui s'en sont suivies. Sur l'ordre du supérieur général des Frères, tous les directeurs des écoles congréganistes que des arrêtés préfectoraux ont voulu changer en écoles laïques ont déferé au conseil d'Etat les décisions préfectorales, ainsi que la dernière circulaire interprétative de M. Bardoux sur cette importante question.

Le conseil d'Etat, section du contentieux, appelé à juger la question, a nommé comme rapporteur M. le conseiller de Bellomayre.

Aujourd'hui, nous apprenons que les conclusions du rapport de M. de Bellomayre demandent l'annulation, pour abus de pouvoirs des arrêtés préfectoraux, se basant sur ce que les arrêtés en question et la circulaire interprétative de M. Bardoux ne sauraient détruire ce principe, qu'une école qui n'a pas été rendue vacante légalement ne saurait être changée, fut-ce même après avis conforme du conseil municipal et du conseil académique.

Nous croyons savoir qu'au ministère de l'Instruction publique, le sous-secrétaire d'Etat, M. Casimir Périer, prépare un travail destiné au commissaire du gouvernement, chargé de combattre les conclusions du rapporteur, et, partant, de soutenir le mal fondé des prétentions des demandeurs.

Quant au rapport de M. de Bellomayre, ajoutons qu'il est destiné, lorsqu'on en connaîtra le texte, à produire une certaine impression, car on nous affirme qu'il est doublement remarquable au point de vue historique, des faits et de la jurisprudence.

UNE AUDIENCE DE M. GAMBETTA.

Un fait tout récent vient de révéler à M. Gambetta et consorts combien leur prépondérance est précaire. Ils ont tout le gouvernement dans leurs mains; mais eux-mêmes ils ne sont plus sûrs de leur base populaire. Un fait vient de leur révéler cette situation en l'air.

Des ouvriers délégués de Marseille ont voulu voir M. Gambetta dans son hôtel de la Chaussée-d'Antin, et, malgré les rites du lieu, ils y sont parvenus. Mais, agacés par les difficultés préliminaires de l'audience, puis par les apparences fastueuses de la demeure dans laquelle ils étaient introduits, à peine entrés, ils ont brusquement demandé compte à M. Gambetta de certaines parties de son programme de Romans. Le chef des gauches, devant qui tout se courbe, s'incline et se tait, qui est habitué aux enthousiasmes des foules et aux empressements des ministres eux-mêmes, n'a pas été maître d'un premier mouvement de mauvaise humeur, et il a dit aux délégués ouvriers qu'ils avaient été envoyés à Paris, à l'Exposition universelle, pour étudier des questions d'art professionnel, et non pour s'enquérir du programme politique des hommes d'Etat républicains.

On n'est pas endurant à Marseille. La conversation a vite pris un tour qui a exigé une prompt levée de l'audience.

Que s'est-il passé au juste? Les amis de M. Gambetta sont peu explicites et vantent le courage du dictateur. Mais les délégués

ces circonstances, il ferait bien de quitter Nantes dès qu'il le pourrait. J'ai cru comprendre qu'il attendrait encore une quinzaine de jours. D'ailleurs, ma chère amie, vous le verrez vous-même, demain sans doute. Mais je n'entends pas que vous engagiez ensemble un duo de pleurs et de gémissements. Je serai là, au reste, car je vous connais, Alice; quand vous vous jetez dans le sentiment... »

La jeune femme soupira. Elle reprit :

— Qui peut avoir écrit de la sorte à lord Alfred Clayton ?

M. Montferrier se retourna, et, regardant fixement sa femme :

— Je l'ignore, dit-il, ce n'est pas moi. En parlant ainsi, je réponds peut-être à votre plus intime pensée.

— Ah ! Léopold ! s'écria Alice, que vous êtes injuste envers moi ! Vous étiez libre de blâmer ce mariage, mais, jamais, je n'ai eu l'idée que vous fussiez capable d'agir à la débâche...

— Allons, calmez-vous, reprit-il plus doucement. Je veux bien vous avouer ceci : Walter pense, et j'ai lieu de croire, comme lui, que l'avis est venu d'une de leurs parentes éloignées, M^{me} de Dungar, qui habite Nantes depuis plusieurs années. C'est une femme artificieuse : elle cherchait beaucoup à attirer Walter, elle a deux filles : elle aura flairé...
— Quelle indignité !
— Alice, il serait pourtant désirable que vous pus-

ne se gênent pas pour crier tout haut qu'ils ont bien dit son fait au chef engraisé de la République des bourgeois.

Nous lisons dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« La nouvelle loi qui réunit le service des télégraphes à celui des postes a eu pour résultat d'exciter un mécontentement général parmi les employés de cette dernière administration. Dans tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement, la fusion a été opérée au préjudice des receveurs des postes. Sans tenir compte des longs services rendus par ces anciens serviteurs de l'Etat, dont un grand nombre exerçaient leurs fonctions depuis plus de vingt ans, on a mis, les uns en sous-ordre, au mépris des droits acquis, et l'on a déplacé les autres, brisant leurs habitudes et leurs liens de famille, les envoyant dans des situations inférieures. Est-il besoin d'ajouter que ces changements ont été faits, surtout, pour obéir à des considérations politiques, et sur l'avis intéressé des préfets républicains. C'est ainsi que M. Cochery a complètement mis de côté les règles de la hiérarchie. Nous avons prêté la décadence de l'administration des postes, le jour où l'on a mis à sa tête un sous-secrétaire d'Etat, ignorant les traditions de cette administration.

« On voit que nous ne nous étions pas trompés. »

Etranger.

Madrid, 28 octobre.

L'auteur de l'attentat contre le roi appartient sans aucun doute à l'Internationale. Il l'a déclaré, et son affirmation contrôlée par les autorités a été reconnue exacte. Il est aussi membre d'une société spiritiste qui, dit-on, est en rapport avec d'autres sociétés allemandes du même genre.

L'impression causée dans le pays est très-favorable au roi. Sa visite à l'église d'Atocha a été l'occasion d'une grande ovation. Tous les évêques ont chanté spontanément des *Te Deum* dans leurs cathédrales.

Tous les partis monarchistes, y compris le parti constitutionnel avec le maréchal Serrano à la tête, sont allés au palais offrir leurs services au roi, sans condition.

Les universités, les lycées, les conseils généraux et municipaux ont envoyé des adresses.

La *Gazette officielle* a rempli ses colonnes des comptes rendus de ces manifestations publiques.

L'attentat n'a pas pu être empêché, son auteur étant tout à fait inconnu à Madrid. Bien que socialiste, il n'avait jamais donné lieu à des poursuites et la police ne le surveillait pas.

Comme il ne pouvait tirer qu'à travers les baïonnettes des soldats qui formaient la haie, il était très-difficile qu'il pût atteindre le roi. L'attentat n'a eu aucune influence sur la confiance publique, la Bourse n'a pas baissé et,

siez venir à cette soirée...

— Ah ! je ne le saurais. Et, pour eux, Léopold... Elle se mit de nouveau à pleurer.

— Ma foi, reprit-il avec impatience, pour eux et pour vous, cela devait finir ainsi. Vous avez pris votre part de leurs extravagances, eh bien ! prenez maintenant votre part de leurs regrets.

— Ah ! se dit Alice, si je pouvais le faire de la manière que je voudrais !

Et, silencieusement, elle leva les yeux vers le meuble où elle tenait renfermé pour plus de cinq cent mille francs de pierres précieuses. Un moment elle eut la pensée de tout raconter à son père et de solliciter de lui une dot pour Christine. Mais, pour aider à une spéculation, M. Benoît venait d'engager à son gendre des sommes tellement importantes qu'Alice n'osait lui demander un nouvel acte de générosité. Il fallait demeurer impuissante devant l'affliction d'amis si chers.

— Ils sont également forts, se disait-elle, également résolus dans leur immolation. Est-ce donc que je n'ai pas leur courage ? je ne puis croire que tout soit terminé ainsi. Pourtant, j'ai beau regarder de tous côtés, je ne vois pas d'où viendra le secours. Mon Dieu, ayez compassion d'eux ! car, après tout, s'ils se sont tant aimés, c'est uniquement parce qu'ils vous trouvaient l'un dans l'autre !...
(A suivre.)

en définitive, cet événement sera favorable à la monarchie et à l'ordre public.

New-York, 28 octobre.

Des voleurs se sont introduits hier dans l'établissement de la Caisse d'épargne dite Manhattan Savings Institution, et se sont emparés de valeurs pour une somme de 2,757,000 dollars, y compris 84,000 dollars en espèces et en obligations au porteur.

AFFAIRES D'ORIENT.

Le Monde russe publie un article qui fait sensation.

La feuille russe accuse l'Angleterre et la Turquie de s'être mises d'accord pour étendre jusqu'à Schoumla la révolte des Pomaks. Elle déclare que cela autorise la Russie à revendiquer plus que jamais ses droits de conquête, à reprendre le traité de San-Stefano, en prévenant tranquillement l'Europe qu'elle y a été forcée par les agissements anglo-turcs.

L'Angleterre, ajoute le *Monde russe*, est occupée dans l'Afghanistan, l'Autriche en Bosnie, l'Allemagne avec les socialistes et les ultramontains. Rien ne s'expose à l'action russe, l'Europe n'existe plus. Nous pouvons régler à notre guise la situation des Balkans, sans nous préoccuper des Beaconsfield et des Andrassy.

Nous ne pouvons abandonner la Roumélie et y laisser l'influence anglo-turque s'étendre de là sur la Bulgarie. Il faut songer à l'avenir et fonder une paix sérieuse et durable, au lieu du traité de Berlin, qui n'a été et ne pouvait être qu'un simple armistice. Les circonstances sont pour nous. Profitons-en.

D'autre part, le *Journal de Saint-Petersbourg*, dans un article sur le discours de sir Stafford Northcote, dit, à propos de la question de l'Afghanistan, que si l'Angleterre veut étendre sa frontière en Asie, cette tentative pourrait amener facilement de sérieuses complications.

Enfin, le *Times* lui-même, envisageant la situation orientale, dit que « le traité de Berlin n'est pas encore rompu, mais que le moment n'est pas éloigné où il faudra qu'il soit accepté d'une façon plus positive. »

Toutes les questions que ce traité n'a pas résolues se posent de nouveau et avec un caractère plus grave. Quand on examine sans parti-pris l'état des choses, on voit que la Turquie penche vers sa ruine, comme une puissance condamnée sans remède. L'armée russe campe aux portes de Constantinople, une insurrection formidable ravage les provinces, et la ligue albanaise, dont on ne comprend pas encore bien le but, se substitue dans toutes les provinces du sud-ouest à l'autorité du sultan, qui n'est plus que nominale.

La paix signée à Berlin n'est que factice; en réalité, la situation est pire qu'au mois de mai 1876, quand éclata la guerre entre la Porte et la Russie.

Il peut voir aujourd'hui que « la paix » est douteuse : l'Angleterre est menacée aussi bien aux Indes qu'à Constantinople. Le télégraphe nous signale déjà aujourd'hui une rixe entre des officiers russes et le consul anglais à Bourgas, où celui-ci a été blessé grièvement.

Il ne faut pas se dissimuler qu'à cette heure, la question d'Orient s'est étendue. Elle n'est pas seulement posée à Constantinople : elle ne consiste plus à savoir si la Turquie sera maintenue comme puissance, si elle sera partagée, et dans quelles conditions se fera ce partage : — elle met encore en jeu le sort des Indes.

Le conflit avec l'Afghanistan serait peu de chose par lui-même; mais, derrière cette querelle, il y a une lutte prochaine entre l'Angleterre et la Russie, lutte dans laquelle l'empire des Indes sera disputé.

Nous souhaitons ardemment que toutes les difficultés s'apaisent, qu'un arrangement, bon ou mauvais, survienne promptement; car si une guerre éclatait entre ces deux puissances, l'Orient entier serait en feu, non-seulement sur le Bosphore, sur le Danube, dans les Balkans, mais encore aux frontières des Indes. Et nul ne peut prévoir ce que deviendrait la Turquie dans ce conflit, ni quelles puissances s'en disputeraient les lambeaux.

D'après les nouvelles qui nous parviennent de Turquie, de nouveaux événements

semblent se préparer dans la Turquie d'Europe.

L'insurrection du Rhodope, loin d'être calmée, va s'étendre aux provinces voisines. En ce moment, la ligue albanaise compte 100,000 hommes décidés à résister par les armes à l'exécution du traité de Berlin. La ligue, dont l'origine est encore mystérieuse, a sur le gouvernement de la Porte une supériorité : elle paye ses enrôlés, tandis que la Porte est dans l'impossibilité de solder les siens. Il faut compter avec une pareille puissance, qui a en même temps des hommes et de l'argent, et qui peut donner le signal d'un soulèvement général de toutes les provinces qui restent à la Turquie.

Une seconde cause de bouleversements prochains, c'est l'attitude des comités bulgares. Ceux-ci ont organisé une grande manifestation en faveur de l'union de tous les éléments bulgares qu'a divisés le traité de Berlin. Une pétition colossale se signe dans toutes les communes de la Bulgarie, de la Roumélie et de la Macédoine pour demander la réunion en une seule province. Ainsi les diplomates convoqués à Berlin ont élaboré un plan qui est repoussé tout à fait par la Porte et par les populations. La Porte n'en veut pas parce qu'on lui prend trop; les populations les repoussent parce qu'on les a partagées arbitrairement contre leurs intérêts et contre la nature des choses.

Il est de plus en plus évident que le traité de Berlin n'a rien fondé de stable en Orient.

Chronique militaire.

Sont promus et nommés dans la 1^{re} section du cadre de l'état-major général de l'armée, savoir :

1^o Au grade de général de division.

MM. les généraux de brigade
Le Loverdo (Jean-Michel-Henri), en remplacement de M. le général Barry, admis dans la section de réserve.
Le Tourneur (Aristide-Amand-Jean-Baptiste), en remplacement de M. le général Lefort, décédé.

Huyn de Verneville (Frédéric-Prospér-Charles), en remplacement de M. le général d'Auvergne, admis dans la section de réserve.

2^o Au grade de général de brigade.

MM. les colonels :
Barrabé, directeur du génie à Nantes.
Du Guiny, du 65^e régiment d'infanterie.
Leclaire, du 92^e régiment d'infanterie.
Louis, du 69^e d'infanterie.
Denecey de Cevilly, du 24^e régiment d'artillerie.

3^o Au grade de colonel.

75^e rég. d'infanterie de ligne. M. Keiser, lieutenant-colonel du 429^e de ligne.
126^e rég. M. de Pouillou de Saint-Mars, lieutenant-colonel du 69^e de ligne.

4^o Au grade de lieutenant-colonel.

129^e rég. M. Michaud, chef de bataillon commandant le 27^e bataillon de chasseurs à pied.
69^e rég. M. Martenot, chef de bataillon commandant le 4^e bataillon de chasseurs à pied.
110^e rég. M. Lecompte, chef de bataillon au 64^e de ligne.
Le même décret pourvoit à 16 emplois de chefs de bataillon et 3 de major.

LES NON-DISPONIBLES.

Aux termes de l'instruction de M. le ministre de la guerre du 1^{er} septembre 1877, tout homme qui perd ses droits à la position de non-disponible des réserves et armée territoriale, c'est-à-dire qui cesse d'être employé du chemin de fer, de la régie, des forêts, sergent de ville, employé d'octroi, etc., etc., doit remettre son certificat au commandant de la gendarmerie de sa résidence dans un délai de quatre jours, et faire connaître sa nouvelle adresse.

Un grand nombre de non-disponibles ne se conforment pas à cette prescription, ce qui oblige les diverses administrations et notamment la gendarmerie à des recherches pénibles et parfois infructueuses.

En conséquence, un avis ministériel vient de prévenir les intéressés que de sévères mesures disciplinaires seraient prises à l'égard des hommes qui négligeront de remplir ces formalités.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'APPEL DE LA CLASSE DE 1877.

M. le général Borel, ministre de la guerre, vient d'adresser aux autorités civiles et militaires ses instructions pour les opérations de l'appel à l'activité des jeunes soldats de la classe de 1877, qui seront dirigés vers les corps auxquels ils sont destinés, savoir : Les hommes de l'armée de mer et ceux de l'armée de terre appartenant à la première portion, les 8 et 12 novembre ; Ceux de la deuxième portion, le 16 du même mois.

Après avoir indiqué les formalités à remplir pour que les autorités compétentes soient avisées en temps utile de l'arrivée des contingents dans les gares de bifurcation ou de destination, la circulaire ministérielle prescrit diverses mesures dont nous extrayons les plus importantes :

La mise en route devra s'opérer, pour la première portion, en deux fractions à peu près égales dans chaque subdivision de région. La première fraction sera mise en route le 8 novembre et la deuxième le 12.

Les jeunes soldats affectés à des corps de l'Algérie seront mis en route le 8 ou le 12 novembre toutes les fois qu'ils devront passer par des dépôts de leurs corps stationnés en France.

Ceux qui sont envoyés directement à leurs corps en Algérie et en Corse ne devront pas arriver à Marseille avant :

Le 14 novembre, s'ils appartiennent à des corps de la division d'Alger ;

Le 13 novembre, s'ils appartiennent à des corps de la division d'Oran ;

Le 14 novembre, s'ils appartiennent à des corps de la division de Constantine.

Les détachements à destination de Bône (division de Constantine) devront arriver à Marseille le 12 novembre ;

Le 14 novembre, s'ils appartiennent à des corps stationnés à Ajaccio (Corse).

Les jeunes soldats destinés aux régiments de zouaves doivent être envoyés d'abord aux compagnies de dépôt établies à Salon (Bouches-du-Rhône).

Les jeunes soldats de la première portion affectés aux bataillons de chasseurs à pied stationnés en Algérie, et dont les dépôts sont en France, seront d'abord envoyés à ces dépôts.

Le 12^e bataillon de chasseurs à pied devant rentrer en France sous peu de temps, les jeunes soldats affectés à ce corps seront dirigés sur le dépôt, à Lyon.

On s'occupe en ce moment d'un projet qui a pour but de remplacer les mandats sur la poste, en créant des tickets, depuis cinquante centimes jusqu'à 20 fr., qui seraient remboursables dans tous les bureaux de poste, sans autre formalité que la présentation du ticket. Les droits perçus seraient de un centime par franc.

Il se prépare une émission de pièces d'or de 50 francs, la Monnaie en ayant frappé une assez grande quantité ces jours derniers.

La préfecture de police communique aux journaux la circulaire suivante :

« La loi du 24 mai 1836, art. 3 et 4, punit de l'amende et de l'emprisonnement ceux qui auront par des avis, annonces, affiches, ou par tout autre moyen de publication, fait connaître l'existence des loteries et toutes opérations offertes au public pour faire naître l'espérance d'un gain qui serait acquis par la voie du sort. »

« Sont assimilées aux loteries les valeurs à lots non autorisées par le gouvernement : la loi prohibe l'annonce des émissions des cours et des tirages de ces valeurs. »

« Avant de commencer des poursuites contre les journaux qui annoncent indûment ces sortes de valeurs, l'autorité judiciaire rappelle une dernière fois aux directeurs de journaux les dispositions légales qui régissent les loteries et les valeurs assimilées. »

La préfecture de police ferait-elle allusion à diverses loteries de bienfaisance, notamment celle de la Société de charité maternelle de Paris, qui, bien avant les inventeurs de la loterie dite nationale, a eu l'idée de mettre en loterie les parures de diamants ?

THÉÂTRE DE SAUMUR.

On nous annonce, pour lundi prochain 4 novembre, un des plus jolis spectacles de la saison : LA TRAVIATA, opéra en 4 actes, de Verdi, et LE CHALET.

D'après la presse angevine, M^{lle} Nau est une très-remarquable Violetta. Dans cette soirée, on entendra également le nouveau ténor, M. Leroy, le nouveau baryton, M. Delbuch; puis M. Sureau, première basse, encore inconnu sur notre scène, M. Des-camps, M^{lle} Thibault, etc.

Hier soir, les Filles de marbre ont été fort bien jouées par la troupe de comédie; mais le public était peu nombreux, ce qui est d'autant plus regrettable que la plupart des artistes possèdent un talent véritable et sont dignes d'être applaudis.

ANGERS.

M. Mourin, maire d'Angers, a été choisi dimanche pour délégué sénatorial, et M. Lacour-Trotier, adjoint, pour suppléant.

LE MANS.

Les républicains de la Sarthe se sont rappelés que M. Ledru-Rollin avait été député de leur département en 1842. En souvenir de sa mémoire, ils veulent aujourd'hui lui élever une statue pour laquelle ils ont ouvert une souscription.

POITIERS.

Samedi matin, vers 6 heures, le sieur Laurent, demeurant faubourg de Montbernage, était sur le seuil de sa porte lorsqu'il vit venir à lui le sieur X..., qui portait dans chaque main une bouteille.

Laurent demanda si c'était de la goutte qu'il avait ainsi.

X... lui répondit affirmativement et lui versa dans un verre un partie du contenu de l'une des bouteilles.

A peine Laurent avait-il bu le liquide qu'il se mit à pousser des cris épouvantables, disant qu'il était empoisonné.

On manda à la hâte un médecin qui lui donna les premiers soins.

Dans la soirée, son état était tellement grave qu'on dut l'administrer.

X..., au lieu de donner de l'eau-de-vie à Laurent, lui avait servi par méprise de la benzine. (Journal de la Vienne.)

Lundi dernier, le sieur Joseph Guchemann, âgé de 33 ans, puisatier à Lussac (Vienne), était occupé, avec le sieur Remblin, à repiquer un puits à la ferme de Lhortet.

Au moment où ce dernier remontait un seau rempli de vidanges, le tourillon de fer adhérent à la charpente se détacha, et le seau tomba dans le puits sur la tête du sieur Guchemann.

Sans perdre un moment, Remblin assujettit une seconde corde et descendit au secours de son patron. Il le trouva expirant; mais, résolu à exposer sa vie pour le sauver, il l'attacha au seau qui avait occasionné l'accident, et, à la force des poignets, il parvint, aux prix d'efforts inouïs, à le remonter à l'orifice, après avoir failli dix fois périr dans cette effrayante ascension de 60 pieds.

Son admirable dévouement ne devait malheureusement pas recevoir la récompense qu'il ambitionnait: moins d'une demi-heure après être arrivé à l'air libre, l'infortuné puisatier succombait, malgré les soins empreints qui lui avaient été prodigués par les personnes présentes. (Courrier de la Vienne.)

LE COMMERCE DES HUITRES.

Le département de la marine et des colonies vient d'établir la statistique de pêches maritimes pour l'année 1877. L'ensemble des renseignements paraît satisfaisant. Nous en extrayons un chapitre d'un intérêt plus particulier qui concerne la pêche des huitres et les progrès réalisés en ostréiculture.

En 1877, 104,081,354 huitres ont été pêchées; le nombre correspondant de 1876 avait été de 460,267,396 huitres. La diminution de valeur a atteint 4,089,756 fr. Ce sont des différences importantes: elles sont moins graves, toutefois, qu'il ne semble au premier abord. D'une part, le dragage des bancs de la baie de Granville et celui des huîtriers du bassin d'Arcachon, qui avaient été autorisés en 1876, ne l'ont pas été en 1877, en vue de ménager ces foyers produc-

teurs; d'autre part, sur les bancs du quartier de Cancale, les pêcheurs n'ont pris que 5,378,000 huitres, soit moins que le tiers des quantités draguées en 1876: cette réduction considérable ne tient nullement à une diminution de la richesse des bancs; elle vient uniquement de la durée moins longue des opérations en 1877, et de la sévérité la plus grande avec laquelle le nettoyage et le tirage ont été effectués.

Quant à l'industrie ostréicole, elle a continué à se développer l'année dernière: à Arcachon, Auray, Vannes, de nouveaux progrès ont été réalisés; les emplacements du domaine public maritime propres à la création de claies ou de parcs deviennent insuffisants.

Bon nombre de propriétaires de salines les convertissent en parcs d'élevage, et l'administration se prête à cette transformation.

Enfin, sur les côtes de la Méditerranée, les tentatives de repeuplement et d'élevage d'huîtres se poursuivent; d'excellents résultats ont été déjà obtenus.

On aura une idée de l'importance du commerce des huîtres par ce seul fait qu'en 1877 il est sorti des parcs, dépôts, claies, etc., 651,882,400 huitres, qui ont été vendues 23,293,854 fr.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

Chemin de fer.

Perte d'un colis. — Responsabilité.

Un voyageur, M. Lefèvre, après avoir pris un billet au guichet de la Compagnie de l'Est, se rendait au bureau des bagages et y déposait un carton du poids de 1 kilogramme, pour lequel il lui était remis un récépissé sans autre désignation que le poids.

Arrivé à destination, M. Lefèvre ne pouvait prendre possession de son carton qui s'était égaré dans la gare ou en cours de route.

En fait, ce carton renfermait douze dessins originaux de vitraux d'église d'une valeur de 1,200 francs, dont M. Lefèvre est venu demander le paiement à la Compagnie de l'Est, avec dommages et intérêts.

La Compagnie, invoquant les conditions de son tarif sur les objets d'art, exceptait du défaut de déclaration de la valeur du colis égaré pour dégager sa responsabilité; mais le tribunal, après avoir entendu les plaidoiries de M. Marraud, agréé de M. Lefèvre, et de M. Bra, pour la Compagnie de l'Est, a repoussé ce système de défense par le jugement suivant :

Le tribunal, Sur le colis perdu : Attendu que, pour repousser la demande, la Compagnie du chemin de fer de l'Est soutient que les articles 19 et 20 des tarifs généraux établissent une taxe spéciale pour les matières précieuses, les objets d'art et autres valeurs, et portent qu'en cas de perte, la Compagnie n'est pas tenue de rembourser au-delà de la valeur déclarée ;

Que les dessins contenus dans le colis confié par Lefèvre à la Compagnie du chemin de fer de l'Est constituerait un objet d'art pour lequel il aurait dû être fait une déclaration spéciale et perçu une taxe supplémentaire ;

Que la Compagnie du chemin de l'Est, qui ne doit être tenue qu'au paiement des dommages et intérêts qu'elle a pu prévoir lors de la formation du contrat, n'aurait pu supposer qu'un colis ne pesant qu'un kilogramme fût d'une valeur de 1,200 francs ;

Qu'en conséquence, elle ne saurait être tenue au paiement de la somme réclamée ;

Mais attendu qu'il s'agit, dans l'espèce, des bagages d'un voyageur et non d'une expédition de marchandises en grande vitesse ;

Que les articles susvisés ne s'appliquent pas aux bagages des voyageurs, pour lesquels aucune déclaration n'est exigée et qui ne sont pas soumis à une taxe spéciale en raison de leur valeur ;

Que les dimensions du colis, à défaut de son poids, devaient éveiller l'attention de la Compagnie sur sa valeur ;

Attendu qu'il résulte des documents fournis au tribunal que le colis perdu contenait des dessins originaux d'une valeur justifiée de 1,200 fr., au paiement desquels la Compagnie du chemin de fer de l'Est doit être tenue à défaut de restitution du colis dans un délai qui va être impartit ;

Sur les dommages-intérêts : Attendu que la privation du colis dont s'agit a causé à Lefèvre un préjudice dont la Compagnie du chemin de fer de l'Est lui doit réparation, et que le tribunal, à l'aide des éléments d'appréciation qu'il possède, fixe à 200 francs ;

Par ces motifs, Vu le rapport de l'arbitre : Dit que la Compagnie du chemin de fer de l'Est sera tenue de remettre à Lefèvre, dans la huitaine de la signification du présent jugement, le colis dont il s'agit, sinon et faute de ce faire dans ledit délai et icelui passé, la condamne dès à présent, par les voies de droit, à lui payer 1,200 fr. pour la valeur, avec les intérêts suivant la loi ;

Condamne, en outre, la Compagnie du chemin de fer de l'Est, par les mêmes voies, à payer à Lefèvre la somme de 200 francs, à titre de dommages-intérêts ;

Et condamne la Compagnie aux dépens.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 27 octobre 1878.

Versements de 62 déposants (11 nouveaux), 9,514 fr. » c. Remboursements, 19,848 fr. 58 c.

A partir du 26 octobre, le prix de la viande de porc, chez les charcutiers de Saumur, est fixé à 1 fr. 60 le kilog.

Marché de Saumur du 26 octobre.

Table listing market prices for various goods like wheat, oil, and flour. Columns include item name, unit, and price.

COURS DES VINS. Table listing wine prices for different regions like Coteaux de Saumur, Ordre, and La Vienne.

COURS DES VINS. Table listing wine prices for different regions like Souzay, Champigny, Varrains, Bourgueil, and Resigné.

Un des plus remarquables ouvrages de J. Michelet, la Sorcière, vient de paraître en une nouvelle édition à la Librairie Calmann Lévy. Dans cet ouvrage, l'illustre historien fait, non-seulement revivre l'âge légendaire de la sorcellerie, mais il nous fait assister aussi aux grands procès de Gauffridi, de la Cadière, des possédés de Louviers et de Loudun, qui eurent un si grand retentissement dans les deux derniers siècles.

Advertisement for 'L'ÉLECTRICITÉ' magazine, mentioning scientific and technical content, subscription information, and publisher details.

Advertisement for 'LA PRIME' journal, listing literature, finance, and art content, subscription rates, and publisher information.

Advertisement for 'CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE' (17th year), offering loans on houses and rural property, with contact information.

Advertisement for 'SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS' featuring 'REVALESCIÈRE' product, claiming health benefits and listing ailments treated.

et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, nigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), darts, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesse, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revals-cière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la

marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 48.816: Certificat du célèbre docteur RUDOLPH WÜRZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des pommons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur RUD. WÜRZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N° 73,632: 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revals-cière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N.-J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revals-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revals-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus énervés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BREAULT-DÉLAGRÉ, — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur: 6 h. 25 m. matin. 11 — 20 — — 1 — 30 — soir. 7 — 40 — —
Arrivées à Poitiers: 10 h. 30 m. matin. 4 — 30 — soir. 9 — 7 — — 11 — 41 — —

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers: 5 h. 50 m. matin. 10 — 45 — — 12 — 45 — soir. 6 — 15 — —
Arrivées à Saumur: 9 h. 40 m. matin. 3 — 10 — soir. 7 — 39 — — 11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

F. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 OCTOBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse	
3 % amortissable	75 1/2			Crédit Foncier colonial, 300 fr.	380			Canal de Suez	733 50		7 50
5 % amortissable	77 90			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	775			Crédit Mobilier esp.	747 30		12 50
1/2 %	104 90			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	681			Société autrichienne	540		1 25
5 %	112 95			Crédit Mobilier	460 25		1 25	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, t. payé.	505			Crédit Foncier d'Autriche	555		12 50				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234			Charentes, 500 fr. t. p.	690			Paris-Lyon-Méditerranée	333 25		
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	505			Est	690			Nord	359 50		
— 1865, 4 %	520			Paris-Lyon-Méditerranée	1081 25		1 35	Ouest	353		
— 1869, 3 %	405			Midi	827 50			Midi	352		
— 1871, 3 %	496 50			Nord	1365		1 25	Charentes	38		
— 1875, 4 %	511 50			Orléans	1133 75		1 25	C ^o Canaux agricoles	276 25		
— 1876, 4 %	508			Ouest	731 25		1 35	Canal de Suez	555		
Banque de France	3105			Compagnie parisienne du Gaz	1198 75		8 75				
Comptoir d'escompte	727 50			C. gén. Transatlantique	470						
Crédit agricole, 200 f. p.	467 50										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 3 minutes du matin, express-poste. 6 — 45 — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte. 9 — 1 — — soir, omnibus-mixte. 4 — 30 — — express. 7 — 15 — — omnibus. 10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte. 8 — 21 — — omnibus. 9 — 40 — — express. 12 — 40 — — soir, omnibus-mixte. 4 — 44 — — omnibus-mixte. 10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, de construction récente, au centre de la ville de Saumur, ayant nombreux appartements et vastes magasins, propre à toute espèce d'industrie et de commerce en gros.

S'adresser audit notaire. (541)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

TERRAIN CLOS et MAGASIN, impasse du Pavillon.

S'adresser audit notaire. (465)

Etude de M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Gizeux, canton de Langeais (Indre-et-Loire).

A VENDRE

BELLE PROPRIÉTÉ EN TOURAINE TERRE DE LA FRESNAYE Commune de Cléré, canton de Langeais; ligne d'Orléans, stations de Cinq-Mars et Langeais.

27/4 hectares en terres, prairies et taillis aménagés en quinze coupes. Château moderne, vastes communs, belle chasse. Exploitation facilitée par trois routes. (510)

A LOUER

PRÉSENTEMENT, UNE JOLIE MAISON Sise au Pont-Fouchard.

Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrétés; Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc. S'adresser à M. BOUGHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (542)

A VENDRE

VIN BLANC NOUVEAU, DOUX, 80 francs la barrique, droits et fût compris. S'adresser chez M. C. YVON père, rue du Roi-René, à Saumur

A VENDRE

A L'AMIABLE, Au château de Brézé, Le dimanche 3 novembre 1878, à deux heures après midi, BEAUX PEUPLIERS ET PIEDS DE CHÊNES

Dépendant de la terre de Brézé, ET LES

COUPES DE BOIS TAILLIS

Ci-après désignés.

1^o La coupe des Potirons, contenant 10 hectares 79 ares, plus 36 pieds de chènes et châtaigniers, numérotés et marqués au chiffre D. B., à vendre avec le taillis.

2^o La coupe de la Fosse-de-Bournée, divisée en quatre lots:

1^{er} lot, contenant environ 5 hectares 50 ares, plus 60 pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., à vendre avec le taillis.

2^e lot, contenant environ 3 hectares 50 ares, plus 47 pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., à vendre avec le taillis.

3^e lot, contenant environ 3 hectares 50 ares, plus 47 pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., à vendre avec le taillis.

4^e lot, contenant environ 5 hectares 50 ares, plus 43 pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., à vendre avec le taillis.

3^o Quatre-vingt-quatorze pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés au Pont-de-la-Rivière.

4^o Quarante-cinq pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés à la Chaussée-d'Asnières.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, au garde de la terre de Brézé, et, pour traiter le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur. (504)

A VENDRE

UN CHIEN ANGLAIS, pur sang, âgé d'un an. S'adresser au bureau du journal.

ORGE ET AVOINE

M. V^o BORET prévient les propriétaires de chevaux qu'il vient d'installer un concasseur-aplatisseur pour avoine, orge, etc. Il se charge de prendre et reconduire, une fois concassée, l'avoine à domicile.

C'est un avantage d'un quart pour les propriétaires, car il est reconnu que trois litres avoine concassée nourrissent mieux que quatre litres avoine naturelle.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau, rue Saint-Nicolas, 34.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (353)

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

INVITATION

Pour la participation aux grands TIRAGES D'ARGENT Concessionnés et garantis par l'Etat.

Dans l'espace de six mois, et en sept classes, sortiront, en tout, 42,600 gains, représentant la somme d'à peu près 10 millions de francs.

Dans le cas le plus heureux, le plus grand gain s'élèvera à

Francs 468,750

1 prime à Francs	312,500
1 ^{er} prix	156,250
1 ^{er}	100,000
1 ^{er}	75,000
1 ^{er}	62,500
1 ^{er}	50,000
1 ^{er}	45,000
1 ^{er}	37,500
1 ^{er}	31,250
1 ^{er}	25,000
1 ^{er}	18,750
1 ^{er}	15,000
24 ^e	12,500

etc., etc.

Pour le premier tirage des gains, nous expédions des lots originaux entiers à F. 7,50 contre remise du montant en billets de banque, timbres-poste ou par mandat poste.

Chaque participant recevra de nous ponctuellement des lots originaux, munis des armes de l'Etat, ainsi que le plan officiel, donnant tous les renseignements.

L'expédition des listes officielles de gains et le paiement des gains s'effectuera sans retard, après le tirage.

Prière de s'adresser directement et avant le

15 novembre

A MM. VALENTIN ET C^o, banque et change, 65, Bleichen, à Hambourg (ville libre). (332)

18, rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS

BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE:

1^o De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2^o De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3^o L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4^o De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5^o De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6^o De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7^o De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.

8^o Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.

On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris, permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE

D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Énéide).

Un volume, l'Iliade: 3 fr. — Un volume, l'Odyssee: 2 fr. 50 c.

Les deux volumes ensemble: 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.